



MICHEL SAPIN
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

CHRISTOPHE SIRUGUE
SECRETARE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'INDUSTRIE
AUPRES DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

@_Bercy_

Paris, le 6 février 2017
N° 190

Enquête sur les émissions polluantes des véhicules diesel : la DGCCRF a transmis à la Justice les conclusions de ses investigations relatives au groupe FIAT Chrysler Automobile

Michel SAPIN, ministre de l'Économie et des Finances, et Christophe SIRUGUE, secrétaire d'État chargé de l'Industrie, annoncent que la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a finalisé ses investigations concernant la recherche d'éventuelles tromperies commises par le groupe FIAT Chrysler automobile au sujet de véhicules diesel et transmis ses conclusions à la Justice.

Dans le cadre de ses investigations, la DGCCRF s'est appuyée sur les résultats de tests réalisés par l'UTAC et l'IFPEN, ainsi que sur l'analyse de documents transmis par le constructeur.

Un procès-verbal présentant les résultats détaillés de ces investigations vient d'être transmis au Parquet de Paris. Il revient maintenant à la Justice de donner les suites qu'elle jugera nécessaires à ces manquements présumés.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre plus large d'une enquête sur les pratiques relatives aux émissions d'oxydes d'azote (NOx) d'une douzaine de constructeurs automobiles commercialisant des véhicules diesel en France.

Dans le cadre de cette enquête, la DGCCRF a déjà transmis à la Justice des procès-verbaux concernant les groupes Volkswagen, en février 2016, et Renault, en novembre 2016. Le Parquet de Paris a, dans les deux cas, ouvert des informations judiciaires pour tromperie. Par ailleurs, la DGCCRF poursuit son enquête et, dans ce cadre, des investigations relatives aux autres constructeurs sont toujours en cours.